

# CHARTRE D'ENGAGEMENT CLIMAT ENERGIE DES ACTEURS DE BORDEAUX



# CONTEXTE

Le réchauffement climatique est aujourd'hui une réalité qui ne fait plus débat. Si nous n'agissons pas rapidement et de manière très volontariste, nous nous exposons à un bouleversement radical du climat avec des conséquences environnementales, sociales et économiques sans précédent.

Le futur énergétique que nous devons donc inventer passe par la réduction de nos consommations d'énergie et l'utilisation significative de ressources renouvelables sur notre territoire.

Pour sa part, Bordeaux a adopté son Plan Climat Energie Territorial en décembre 2008, partie intégrante de son agenda 21, conformément aux directives de la loi Grenelle I, qui fixait au premier rang de ses priorités la lutte contre le changement climatique en imposant aux communes de plus de 50 000 habitants d'établir des plans climat énergie avant fin 2012.

Le Plan Climat Energie Territorial de Bordeaux se fondait fin 2008 sur les objectifs suivants :

- Réduire de 38% d'ici 2014, les consommations d'énergie de son patrimoine bâti, soit plus vite que l'horizon 2020 fixé par le Grenelle (*Résultats : -20,8% fin 2011*).
- Porter à 23% d'ici 2014 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, soit plus vite que l'horizon 2020 fixé par le Grenelle (*résultats : 23% attendus en 2013*).
- Lutter contre la précarité énergétique en équipant 800 familles de kits d'économie d'énergie (*résultats : 350 fin 2011*).
- Informer les Bordelais pour inciter au changement des comportements par l'ouverture de la Maison écocitoyenne et la tenue de permanences d'un espace info-énergie (Résultats : 54.000 visiteurs à juin 2012).
- Promouvoir le déplacement de toutes les alternatives à la voiture individuelle : tramway, covoiturage, auto partage, cars à pattes, vélo, marche à pieds... (*Résultats en 2009 : 37,2 % pour la voiture, 39,4% pour la marche, 6,5% pour le vélo, 14,3% pour les transports en commun et 2,4% pour les deux roues motorisées et autres*).
- Innover en expérimentant les disques verts favorisant les véhicules propres (*résultats : 50 disques verts délivrés par an*).

La Ville de Bordeaux réactualise en 2012 son Plan Climat Energie Territorial, en s'inscrivant pour le long terme, dans la dynamique « **Facteur 4** » ayant pour objectif de diviser par 4 les émissions à l'horizon 2050 et pour le plus court terme, conformément aux objectifs affichés par l'Union Européenne, **de réduire les émissions globales de son territoire de 20% d'ici à 2020**.

Cependant, de tels objectifs ne sauraient être atteints par la seule action de la collectivité. En effet, aucune réduction tangible des émissions de Gaz à Effet de Serre ne pourra être observée à l'échelle de Bordeaux sans une mobilisation conjointe et coordonnée de l'ensemble des acteurs majeurs du territoire. L'enjeu est donc de les associer dans une même dynamique, au travers d'une charte d'engagements communs.

## ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Conformément à l'objectif européen de 20% de réduction des émissions de GES en 2020 par rapport à 1990, d'une part,

Dans des délais compatibles avec le Plan Climat Energie de la Ville de Bordeaux, d'autre part,

Les signataires de la Charte s'engagent à mettre en œuvre des actions permettant d'atteindre cet objectif et de mesurer l'impact de la démarche, à partir d'octobre 2012.

### ► Les signataires s'engagent à :

1. Elaborer et mettre en œuvre des actions de réduction des consommations d'énergie, des émissions de Gaz à Effet de Serre et de développement des énergies renouvelables (dans le domaine des transports et des déplacements, dans la gestion du patrimoine bâti et des constructions, dans le process, dans la gestion des déchets...).
2. Assurer le suivi du plan d'actions au travers d'indicateurs et transmettre, chaque année, les résultats des actions au club des signataires de la Charte.
3. Initier une politique de communication soulignant l'importance des enjeux et de la démarche, en interne auprès de son personnel, à l'externe auprès de ses clients, usagers, fournisseurs, partenaires et prestataires.
4. Faire partager au club des signataires de la Charte les actions et expérimentations engagées dans ce plan d'actions, voire mutualiser certaines expérimentations ou actions avec tout ou partie des membres du club.
5. Participer activement aux réunions du club afin d'analyser les performances et créer l'émulation.
6. S'impliquer dans les opérations de communication collective de la Charte.

Ces objectifs sont généraux. Certains partenaires souhaiteront s'engager dans des actions plus ciblées. A cet effet, un guide d'accompagnement téléchargeable sur le site internet de l'ADEME est à leur disposition. Lien : <http://www.aquitaine.ademe.fr/notre-offre/entreprises/aides-ademe>

## ► **La Ville de Bordeaux s'engage, en partenariat avec l'ADEME, à :**

- Organiser la signature de la Charte le 13 octobre 2012, au Hangar 14 lors du Forum de l'Agenda 21 dédié à l'énergie et au climat.
- Communiquer sur les signataires et sur leurs engagements.
- Organiser les rencontres du club des signataires.
- Communiquer sur les résultats des engagements des signataires.
- Eventuellement, par avenant, permettre l'adhésion de nouveaux signataires ou adapter le contenu de la Charte à de nouveaux contextes.